

**ASSOCIATION MISSION LOCALE
SAINT-LOUIS ALTKIRCH**

5 rue Concorde

68300 SAINT-LOUIS

RAPPORT
du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025



2 avenue de Bruxelles
68350 Didenheim
Adresse postale :
BP 31037
68050 Mulhouse cedex 1
Tél + 33 (0)3 89 44 55 55
fidurevision@fidurevision.fr
www.fidurevision.fr

**ASSOCIATION MISSION LOCALE
SAINT-LOUIS ALTKIRCH**

5 rue Concorde

68300 SAINT-LOUIS

**RAPPORT
du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'assemblée générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **MISSION LOCALE SAINT-LOUIS ALTKIRCH** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2025**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe des comptes annuels « 7) Changement de méthode », concernant le nouveau règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2022-06 appliqué par l'association et les impacts sur les comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 que nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Subventions

Nous avons notamment contrôlé le respect des règles de comptabilisation des subventions ainsi que le respect des conditions prévues dans les conventions signées liées à leur octroi.

Engagements de retraite

La note « Les indemnités de fin de carrière » de l'annexe précise les modalités d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que l'annexe des comptes annuels fournit une information appropriée.

VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient aux membres du Conseil d'Administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe aux membres du Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Didenheim, le 17 juin 2026

**Le commissaire aux comptes
ALPHA AUDIT**

Signé par Alexandra Stemmelin
Le 17 juin 2026



doc_58E
tx_q6KoWqMEIJ53

Alexandra STEMMELIN

MISSION LOCALE

5 rue concorde 68300 SAINT-LOUIS

Bilan et compte de résultat**MISSION LOCALE****BILAN ACTIF**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	15 232	13 889	1 343	0,11	2 422	0,23
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	252 801	164 130	88 671	7,27	114 055	10,66
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés	30		30	0,00	30	0,00
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	268 062	178 018	90 044	7,39	116 507	10,89
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes	25 217		25 217	2,07		
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	391 054		391 054	32,08	185 131	17,30
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	699 558		699 558	57,39	749 131	70,01
Charges constatées d'avance	13 173		13 173	1,08	19 298	1,80
TOTAL (II)	1 129 002		1 129 002	92,51	953 560	89,11
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 397 064	178 018	1 219 046	100,00	1 070 067	100,00



MISSION LOCALE

5 rue concorde 68300 SAINT-LOUIS

MISSION LOCALE**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
. Fonds statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
. Réserves statutaires ou contractuelles	684 445	679 158
. Réserves pour projet de l'entité		
. Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	10 495	5 287
Situation nette (sous total)	694 940	684 445
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	38 610	45 470
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	733 550	729 915
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	151 612	137 192
TOTAL (II)	151 612	137 192
PROVISIONS		
Provisions pour risques	29 263	
Provisions pour charges	41 103	40 376
TOTAL (III)	70 366	40 376
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	61 642	65 567
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	99 908	97 017
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie	101 967	
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	263 517	162 584
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 219 046	1 070 067
ENGAGEMENTS REÇUS		
Legs nets à réaliser :		
- acceptés par les organes statutairement compétents		
- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre		
ENGAGEMENTS DONNÉS		



MISSION LOCALE

5 rue concorde 68300 SAINT-LOUIS

MISSION LOCALE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%	
		Total	%	Total	%	Variation	%		
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Cotisations									
Ventes de biens et services									
- Ventes de biens									
- dont ventes de dons en nature									
- Ventes de prestations de services		310				310		N/S	
- dont parrainages									
Produits de tiers financeurs									
- Concours publics et subventions d'exploitation		1 083 864		1 175 708		-91 844		-7,80	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible									
- Ressources liées à la générosité du public									
- Dons manuels		3 322				3 322		N/S	
- Mécénats		4 265				4 265		N/S	
- Legs, donations et assurances-vie									
- Contributions financières									
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges				27 795		-27 795		-100,00	
Utilisations des fonds dédiés		137 192		162 729		-25 537		-15,68	
Autres produits		136		46		90		195,65	
Total des produits d'exploitation (I)		1 229 090		1 366 278		-137 188		-10,03	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises									
Variations stocks									
Autres achats et charges externes		293 525		398 281		-104 756		-26,29	
Aides financières									
Impôts, taxes et versements assimilés		61 921		73 393		-11 472		-15,62	
Salaires et traitements		525 918		555 361		-29 443		-5,29	
Charges sociales		125 738		181 132		-55 394		-30,57	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		35 890		30 823		5 067		16,44	
Dotations aux provisions		29 990		3 109		26 881		864,62	
Reports en fonds dédiés		151 612		137 192		14 420		10,51	
Autres charges		2 614		18		2 596		N/S	
Total des charges d'exploitation (II)		1 227 209		1 379 309		-152 100			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		1 882		-13 031		14 913		114,44	
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés		10 742		10 628		114		1,07	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)		10 742		10 628		114		1,07	
CHARGES FINANCIERES:									
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions									
Intérêts et charges assimilées									
Différences négatives de change		2				2		N/S	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (IV)		2				2		N/S	
RESULTAT FINANCIER (III - IV)		10 740		10 628		112		1,05	



MISSION LOCALE

5 rue concorde 68300 SAINT-LOUIS

MISSION LOCALE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	12 621	-2 402	15 023	625,44
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion		9 820	-9 820	-100,00
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)		9 820	-9 820	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion		190	-190	-100,00
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)		190	-190	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		9 630	-9 630	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 126	1 941	185	9,53
Total des produits (I + III + V)	1 239 832	1 386 727	-146 895	-10,58
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 229 336	1 381 440	-152 104	-11,00
EXCEDENT OU DEFICIT	10 495	5 287	5 208	98,51
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				



Annexe Légale

Annexes

Le bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2025. La durée de l'exercice est de 12 mois couvrant l'année civile.

Les états financiers de la société ont été préparés conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 et ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 29/05/2026 par le conseil d'administration de l'association.

1) Règles et méthodes comptables générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'activité de l'association,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition augmentés de leurs éventuels coûts accessoires.

Le mode d'amortissement pratiqué est le mode linéaire et les durées d'amortissement appliquées sont les suivantes :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes : (PCG art 832-13 et PCG art 832-14)

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.



2) Règles et méthodes spécifiques au secteur associatif

2.1) Mission locale

La mission locale organise et réalise, en direction des jeunes de 16 à 25 ans inclus sortis du système scolaire, des actions d'accueils, d'orientations et d'accompagnements dans les domaines de l'emploi, de la formation, de la citoyenneté et de la vie quotidienne.

Elle apporte un soutien à chacun dans la construction de son parcours de qualification et d'insertion professionnelle et sociale. Elle remplit une mission de service public, partagée entre l'Etat, la Région, le Département et les autres Collectivités Territoriales (Communes et Etablissements Publics de Coopération intercommunale).

Elle conçoit ses initiatives, ses projets et ses actions en fonction des contextes locaux, avec la volonté d'une qualité homogène sur l'ensemble du territoire.

La Mission Locale favorise ainsi la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale, et contribue à l'élaboration et la mise en œuvre dans sa zone de compétence d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

La Mission Locale est un outil de coordination et d'animation entre les différents acteurs et financeurs, publics et privés, concernés par les problèmes de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

De fait de sa spécificité et de son histoire, l'association peut être amenée, sur décision de son Conseil d'Administration, à ouvrir des services annexes ou à développer de nouveaux services ouverts à un public élargi.

Pour satisfaire à l'objet énoncé et prendre en compte la diversité de ses territoires constitutifs, la Mission Locale pourra fonctionner en déconcentrant autant que possible ses initiatives.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 219 046 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 10 495.42 €.

2.2) L'impôt sur les sociétés

Les intérêts des dépôts bancaires et comptes sur livret des organismes sans but lucratif et sans activité lucrative sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 24 %. Pour l'exercice 2025, l'impôt sur les sociétés s'élève à 2 126 € contre 1 941 € l'exercice précédent.

3) Faits significatifs

L'association a dû faire face à quelques difficultés au courant de l'exercice 2025 :

- *licenciement en cours d'une salariée*

Suite à la perte d'une subvention, la salariée, qui a refusé le reclassement proposé sur un poste alternatif par l'association a demandé un licenciement économique ce qui a été validé avec la CA en date du 23/12/2025. Pour les raisons, une provision pour licenciement économique a été constituée en date du 31/12/2025 pour la somme de 23 363 € (couvrant les indemnités de ruptures et charges afférentes).



4) Les indemnités de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Au 31/12/2025, le montant de provision s'élève à 41 102.73 €. L'impact sur les comptes de cet exercice se traduit par une dotation de 726.93 €.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3.6%
- taux de revalorisation des salaires : 2.5%
- taux de charges patronales non cadres : 42% et cadres : 42 %
- mobilité des actifs : table de turn over moyen retenu pour les non-cadres comme pour les cadres
- départ volontaire du salarié : 100%

5) Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice*Baisse des subventions :*

En raison du contexte politique actuel, l'association perd des subventions en 2026, mais sait se montrer prudente et sait faire les ajustements nécessaires pour assurer sa pérennité. Cela ne remet pas en cause la continuité de l'exploitation.

6) Engagements hors bilan

Néant

7) Changement de méthode

Le règlement de l'Autorité de Normes Comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016 et ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, dont il s'agit de la première application pour ce dernier règlement.

Ce changement de méthode comptable emporte essentiellement la suppression des transferts de charges ainsi que la modification de la définition des charges et produits exceptionnels. En ce qui concerne l'association, les principaux changements concernent en diminution de la rubrique « Cotisations sociales » au compte #649 « Remboursements de charges de personnel » pour un total de 33 485. € pour l'exercice en cours. »

8) Tableau des mouvements des fonds propres**Fonds propres au 31/12/2024**

Réserve statutaires ou contractuelles

Legs et donations

Excédent de l'exercice

Réserves réglementées - réserves de trésorerie

729 915 €

684 445 €

10 495 €



MISSION LOCALE

5 rue concorde 68300 SAINT-LOUIS

Subventions d'investissement

38 610 €

Fonds propres au 31/12/2025

733 550 €**9) Tableau des mouvements des fonds dédiés**

Variations des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisation montant global	Transferts	A la clôture : Montant global
Garantie Jeunes - CEJ	137 192.15		137 192.15		148 278.82
Passerelle santé	0		0		3 333.33

10) Contribution volontaire en nature :

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, une information qualitative est donnée sur les contributions volontaires, l'entité ayant rencontré des difficultés pour les évaluer.

De plus, le règlement ANC N°2022-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif prévoit dorénavant que le principe est désormais que les entités valorisent et comptabilisent les contributions volontaires en nature. Si l'entité décide de ne pas le faire, elle doit justifier cette décision dans l'annexe et donner une information sur leur nature et leur importance. La Mission Locale utilise, pour la tenue de permanences, des locaux prêtés par les communes suivantes:

- Dannemarie par la Collectivité Européenne d'Alsace: cette mise à disposition a pu être valorisée de la manière suivante:

- Locaux mis à disposition pour 15 m2
- Valorisé à 3 450 €

- Ferrette: cette mise à disposition n'a pu être valorisée

- Waldighofen: cette mise à disposition n'a pu être valorisée

- Mairie de Seppois le bas: cette mise à disposition n'a pu être valorisée

- Hirsingue: cette mise à disposition n'a pu être valorisée

- Folsensbourg: cette mise à disposition n'a pu être valorisée

- Maison France Service de Ranspach-le bas: cette mise à disposition n'a pu être valorisée

- Sierentz: cette mise à disposition n'a pu être valorisée

- Association l'Arche: cette mise à disposition n'a pu être valorisée

- Maison de quartier du Centre Socio Culturel Espace des Lys de Saint Louis: cette mise à disposition n'a pu être valorisée

Etant donné que la Mission Locale n'est pas en mesure de valoriser l'ensemble des contributions en nature reçues, il a été décidé de ne pas les comptabiliser mais de les indiquer dans l'annexe.



MISSION LOCALE

5 rue concorde 68300 SAINT-LOUIS

11) Informations autres que les transactions courantes conclues à des conditions normales

Néant

12) Rémunérations des plus hauts cadres dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.



MISSION LOCALE

5 rue concorde 68300 SAINT-LOUIS

Annexe association (suite)

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	15 232			15 232
Immobilisations corporelles	257 236	9 427	13 862	252 801
Immobilisations financières	30			30
TOTAL	272 497	9 427	13 862	268 062

Amortissements

Tableau des amortissement - Cadre Général

Rubriques	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Méthode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	33,33	L	815,39	1 079,19	-	1 894,58
	100	L	11 994	-	-	11 994
Immobilisations corporelles	10	L	48 040,60	16 018,44	7 251,60	56 807,44
	20	L	51 438,62	5 135,04	-	56 573,66
	33,33	L	43 701,54	13 657,81	6 610,57	50 748,78
Immobilisations financières	0	ras	-	-	-	-
Total			155 990,15	35 890,48	13 862,17	178 018,46

Etat des créances = 404 226 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	404 226	404 226	
TOTAL	404 226	404 226	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	379 740
Autres produits à recevoir	17 829
TOTAL	397 569



MISSION LOCALE

5 rue concorde 68300 SAINT-LOUIS

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	61 642	61 642		
Dettes fiscales et sociales	99 908	99 908		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	101 967	101 967		
TOTAL	263 517	263 517		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	32 775
Dettes fiscales et sociales	70 720
Autres dettes	
TOTAL	103 495

Provisions = 70 366 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	40 376	29 990		70 366	70 366
TOTAL	40 376	29 990		70 366	70 366



MISSION LOCALE

5 rue concorde 68300 SAINT-LOUIS

AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non cadres	18	
TOTAL	19	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 7 236 E.

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes	
	Commissaire aux comptes 1
Honoraires afférents à la certification des comptes	7 236
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité	0
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	0
Total	7 236



Concours publics et subventions

L'entité fournit une information sur les montants des concours publics et les subventions qui lui ont été octroyés dans l'exercice en distinguant :

- la nature du concours ou de la subvention octroyée : concours publics, subvention d'exploitation et subvention d'investissement ;
- les différentes catégories d'autorités administratives : Union européenne, Etat, Collectivités territoriales, Caisse d'allocations familiales, autres.

Catégories d'autorités administratives	Intitulés	Subvention d'exploitation
Etat	Subvention Directe CPO et OF	258 622.36
	Subvention Directe CEJ	429 000
	Subvention Projet Passerelle Santé	3333.33
	Subvention Parrainage	3 335
Région	Subvention Grand Est	88 079.75
Politique de la ville	Subvention QPV	17 305
Fonds européens	Subvention FSE orientation / formation	38 200.84
	Subvention Bureau Mobile Jeunesse	20 200
Organismes publics locaux	Subvention ARS Psychologue	12 000
	Subvention ARS trouble anxiété sociale	3 000
Organismes publics nationaux	Subvention France Travail	69 945
Collectivités territoriales	Subvention SLA	68 600
	Subvention Sundgau	41 302
	Subvention Sud Alsace large	19 117
Autres	CPAM – Sport et nutrition	7 049
	Subvention Etat AGEFIPH	-2085.14

